

LE SYMBOLISME

Organe du mouvement universel
de régénération initiatique
de la Franc-Maçonnerie



SOMMAIRE :

	pages
Aux Partisans du Symbolisme, La Direction.....	197
La Régularité Maçonnique, par Oswald WIRTH.....	198
Une Opinion Autorisée, traduction d'un article de Jos. E. MORCOMBE.....	203
Deux Hymnes Gnostiques, traduits par A. SIOUVILLE	205
Premier Hymne : L'Epithalame de Sophie....	214
L'Antimaçonnisme persécuté.....	218
L'Esotérisme du « Serpent Vert », Conte Symbolique de GÆTHE (<i>Suite</i>) — Le Prince et la belle Lilia.	219
Ouvrages reçus.....	224

ABONNEMENTS :

France et Colonies : 5 fr. — *Union postale* : 6 fr. 50

Prix du Numéro : 0 fr. 60

ADMINISTRATION ET VENTE :
MEUNIER, 6, rue Martel, Paris (X^e)

Pour tout ce qui concerne la rédaction,
s'adresser au F. : Oswald WIRTH, 16, rue Ernest-Renan, Paris (XV^e)

Collection du "SYMBOLISME"

Série d'opuscules tirés à 307 exemplaires numérotés
(dont 300 sur papier d'alfa et 7 sur hollandaise)

Prix de vente : 1 franc.

De la Bibliographie Maçonnique

par ALBERT LANTOINE

Bibliothécaire de la Grande Loge de France.

Les Vers d'Or de Pythagore

par A. SIOUVILLE

Agrégé de l'Université.

Texte grec, avec traduction minutieuse, accompagnée de notes explicatives, destinées à fixer le sens des termes qui ont pu donner lieu à des interprétations arbitraires.

Du Symbole

Glose pour une revue maçonnique

par ALBERT LANTOINE

Publications Initiatiques

du F. . . OSWALD WIRTH.

Le Livre de l'Apprenti, 2^e Édition,

Le Livre du Compagnon,

Prix : 1 fr. 50 l'exemplaire (frais de port en plus).

Ces manuels sont destinés à **initier véritablement** le lecteur soucieux de se pénétrer de l'esprit de la tradition maçonnique. Ils rendent la Franc-Maçonnerie réellement intelligible à ses adeptes.

Le Symbolisme Hermétique dans ses rapports avec l'Alchimie et la Franc-Maçonnerie,

1 vol. in-8, *prix : 5 fr.* — Paru en 1909, cet ouvrage est à la veille d'être épuisé. *Grammaire de l'idéographie universel*, il enseigne les principes d'une interprétation rationnelle de tous les symboles initiatiques.



Aux Partisans du Symbolisme

Nos lecteurs sont très loin d'être pour nous de simples clients à qui, moyennant le prix de leur abonnement, nous livrons mensuellement quelques pages imprimées. Nous avons conscience qu'un lien intellectuel effectif nous rattache à eux. En leur donnant, de notre mieux, le fruit de nos études, nous sommes en droit de leur demander, en échange, leur intérêt et leurs sympathies actives.

Celles-ci se sont très largement traduites en encouragements provenant des régions les plus diverses. Tous nos souscripteurs, particulièrement ceux de l'étranger, n'ont malheureusement pas compris qu'ils devaient nous éviter de leur réclamer individuellement le montant de leur réabonnement à la 2^e année (octobre 1913 à septembre 1914). Notre temps pouvant être plus utilement employé, nous les prions très fraternellement de nous épargner une correspondance superflue et de vouloir bien nous faire parvenir sans retard leur contribution.

LA DIRECTION.

LA RÉGULARITÉ MAÇONNIQUE

Les principes fondamentaux de la Franc-Maçonnerie moderne ont été formulés en 1723 dans les termes suivants :

I

Concerning God and Religion

A mason is oblig'd, by his Tenure, to obey the moral Law; and if he rightly understands the Art, he will never be a stupid Atheist, nor an irreligious Libertine. But though in ancient Times Masons were charg'd in every Country to be of the Religion of that Country or Nation, whatever it was, yet 'tis now thought more expedient only to oblige them to that Religion in which all Men agree, leaving their particular Opinions to themselves; that is, to be good Men and true, or Men of Honour and Honesty, by whatever Denominations or persuasions they may be distinguish'd; whereby Masonry becomes the Center of Union, and the Means of conciliating true Friendship among Persons, that must have remain'd at a perpetual Distance.

I

Concernant Dieu et la Religion.

Le Maçon est tenu, de par son engagement, d'obéir à la loi morale; et, s'il comprend bien l'Art, il ne deviendra jamais un stupide athée; ni un libertin irréligieux. Bien que, dans les temps passés, les maçons furent astreints, dans chaque pays, de pratiquer la religion du dit pays, quelle qu'elle fût, on estime désormais plus opportun de ne leur imposer d'autre religion, que celle sur laquelle tous les hommes sont d'accord, et de leur laisser toute liberté, quant à leurs opinions particulières; il importe donc qu'ils soient des hommes bons et sincères, gens d'honneur et de probité, quelles que soient les dénominations ou les croyances qui les distinguent; ainsi la maçonnerie devient le centre d'union et le moyen d'établir une sincère amitié entre personnes qui, autrement, fussent demeurées à jamais séparées les unes des autres.



II

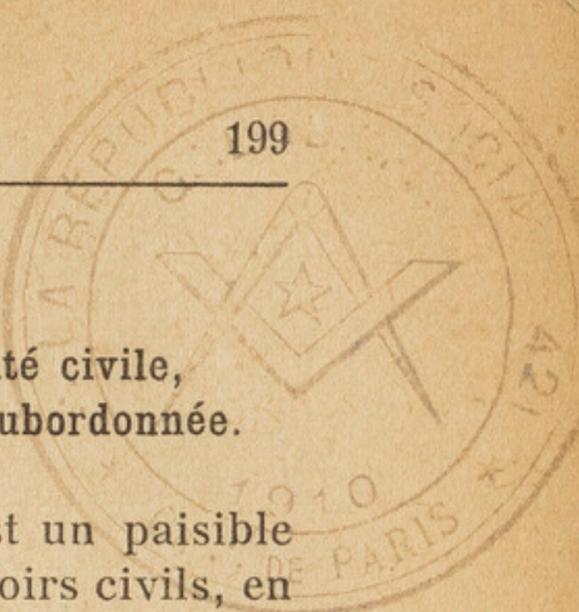
Of the Civil Magistrate, Supreme and Subordinate

A Mason is a peaceable Subject to the Civil Powers, wherever he resides or works, and is never to be concern'd in Plots and Conspiracies against the Peace and Welfare of the Nation, nor to behave himself undutifully to inferior Magistrates; for as Masonry hath been always injured by War, Bloodshed, and Confusion, so ancient Kings and Princes have been much dispos'd to encourage the Craftsmen, because of their Peaccableness and Loyalty, whereby they practically answered the Cavils of their Adversaries, and promoted the Honour of the Fraternity, who ever flourish'd in Times of Peace. So that if a Brother should be a Rebel against the State, he is not to be countenanc'd in his Rebellion, however he may be pitied as an unhappy Man; and, if convicted of no other Crime, though the loyal Brotherhood must and ought to disown his rebellion, and give no Umbrage or Ground of political Jealousy to the Government for

II

De l'autorité civile, suprême et subordonnée.

Le Maçon est un paisible sujet des pouvoirs civils, en quelque lieu qu'il réside ou travaille, aussi ne doit-il jamais être impliqué dans des complots ou des conspirations contre la paix ou la prospérité de la nation, ni se comporter incorrectement à l'égard des magistrats subalternes; car la guerre, l'effusion du sang et les troubles ont été de tous temps funestes à la Maçonnerie, aussi les anciens rois et princes ont-ils été disposés à beaucoup encourager les gens de l'Art, en raison de leur paisibilité et de leur loyalisme, par quoi ils réfutaient pratiquement les reproches de leurs adversaires, en soutenant l'honneur de la confraternité qui fut toujours florissante en temps de paix. Si bien que, si quelque frère venait à s'insurger contre l'Etat, il faudrait se garder de le soutenir dans sa rebellion, bien que l'on puisse cependant en avoir pitié comme d'un malheureux; s'il n'est d'ailleurs convaincu d'aucun autre crime, la loyale confraternité, tout en désavouant la rebellion, afin de ne point porter ombrage au gouvernement établi, ni lui fournir un mo-



the time being, they cannot expel him from the Lodge, and his relation to it remains indefeasible.

III

Of Lodges

.....
The Persons admitted Members of a Lodge must be good and true Men, free-born, and of mature and discreet Age, no Bondmen, no Women, no immoral or scandalous Men, but of good Report.

VI

Of Behaviour

.....
Therefore no private Piques or Quarrels must be brought within the Door of the Lodge, far less any Quarrels about Religion, or Nations, or State Policy, we being only, as Masons, of the Catholic Religion above mention'd; we are also of all Nations, Tongues, Kindreds, and Languages, and are resolv'd against all Politiks, as what never yet conduc'd to the Welfare of the Lodge, nor ever will.....

tif de défiance politique, ne saurait l'expulser de la Loge, ses rapports avec celle-ci demeurant indissolubles.

III

Des Loges.

Les personnes admises comme membres dans une Loge doivent être des hommes bons et sincères, nés libres, d'un âge adulte et discret; les serfs, les femmes, les gens immoraux ou vivants dans les scandales doivent être écartés, seuls les hommes jouissant d'un bon renom pouvant être admis.

VI

De la conduite.

Les démêlés particuliers ou les querelles ne doivent donc jamais avoir leur répercussion en Loge, où il convient encore moins de soulever des controverses sur les religions, les nationalités ou la politique des Etats, attendu, qu'en tant que Maçons, nous ne professons que la religion universelle mentionnée plus haut; nous sommes aussi de toutes nations, de toutes langues, de toutes races, de tous idiômes, et nous excluons toute politique, car jamais dans le passé celle-ci n'a contribué à la prospérité des Loges, pas plus qu'elle n'y contribuera dans l'avenir.

Le texte anglais ci-dessus est extrait de la première édition du fameux *Livre des Constitutions*, dont la *Grande Loge d'Angleterre* avait confié la rédaction, dès 1721, à *James Anderson*, modeste prédicant presbytérien, qui devint ainsi en quelque sorte l'oracle de la Maçonnerie moderne. Les principes qu'il crut devoir formuler firent en effet, autorité auprès de tous ceux qui, dès le début, adhérèrent à la nouvelle confraternité.

Celle-ci visait à une universalité basée, non sur une communauté d'opinion ou de croyance, mais, au contraire, sur le respect de toutes les convictions sincères, en quelque doctrine elles puissent se traduire. Aucun *credo* n'était imposé au Franc-Maçon, qui cherchant librement la vérité, devait voir dans les autres hommes des chercheurs non moins sincères que lui-même. Une conduite irréprochable était exigée des initiés, qui, sous le rapport de la loyauté et de la sincérité, devaient pouvoir être pleins de confiance les uns dans les autres. Se sachant tous de bonne foi, ils se montraient respectueux et tolérants à l'égard des opinions qu'ils ne partageaient pas.

Propager la tolérance, en élargissant les idées non moins que les sentiments, telle fut en somme la mission que s'est assignée la Franc-Maçonnerie lorsque, renouée en Angleterre au commencement du XVIII^e siècle, elle entreprit de se répandre dans le monde entier.

L'histoire maçonnique nous montre comment la semence projetée de Londres tomba sur les terrains les plus variés, pour s'y développer diversement selon le génie des races. Des Maçonneries nationales se sont constituées, en effet, pour répondre aux besoins locaux. Dans l'application, toutes se sont écartées plus ou moins des purs principes proposés comme idéal à réaliser. Le reconnaître est le premier hommage à rendre à l'universalité par ceux qui en ont involontairement dévié.

Or, il se trouve que les Maçonneries les plus hétérodoxes sont précisément celles qui se targuent d'être restées seules « régulières », si bien qu'elles sont les dernières à vouloir revenir à la régularité effective, conforme aux règles de 1723.

Sans vouloir critiquer en particulier tel ou tel groupement maçonnique, nous nous bornerons à signaler ici celles des pratiques les plus manifestement irrégulières.

Une première erreur consiste à faire dépendre l'admissibilité de certaines opinions religieuses ou métaphysiques. La Franc-Maçonnerie universelle n'est inféodée à aucun dogmatisme. Si elle confère un enseignement, c'est sous forme de symboles, parce que ceux-ci sollicitent l'esprit, sans lui imposer une solution susceptible de lui répugner. Il est donc antimaçonnique d'exiger du postulant à l'initiation une déclaration de croyance en Dieu. Mais refuser un candidat parce qu'il croit en Dieu est plus antimaçonnique encore. Nous n'avons pas à nous préoccuper de ce qui se passe dans l'intérieur d'un cerveau ; ce qu'un homme pense échappe à notre inquisition : seuls ses actes tombent sous notre examen. Agit-il avec rectitude, sa conduite en toutes choses traduit-elle de bons sentiments, alors l'individu se montre digne d'être des nôtres.

Exclure systématiquement les hommes d'une certaine race, jugée inférieure, est une autre entorse aux principes de 1723, car, pour la Franc-Maçonnerie, il n'y a ni blancs, ni noirs, ni jaunes, mais bien des membres d'une seule et unique humanité, tous égaux en droits.

L'erreur s'aggrave lorsqu'une Maçonnerie limite son recrutement aux fidèles d'une religion déterminée, comme par exemple le christianisme, si bien que les Juifs, les Musulmans, etc., se trouvent exclus, uniquement parce qu'ils n'ont pas été baptisés. Ici encore, pour tomber dans un excès pire, il faudrait refuser

l'initiation à tout homme qui adhère à une religion quelle qu'elle soit.

Si la religion est un écueil, il ne faut pas se dissimuler d'ailleurs que la politique représente, de son côté, une très sérieuse pierre d'achoppement. Elle conduit à une nationalisation définitive qui s'oppose à tout retour à l'universalité.

En résumé, que chaque Maçonnerie veuille bien faire son examen de conscience, afin de se « régulariser » de son mieux. Taxer autrui d'irrégularité, alors que l'on méconnaît soi-même la règle fondamentale de l'institution, dénote un fâcheux état d'esprit. Espérons que la lumière se fera très prochainement dans toutes les sphères dirigeantes de la Maçonnerie et que d'ici 1917 ou au plus tard 1923 celle-ci sera redevenue véritablement universelle et universellement régulière.

Oswald WIRTH.

UNE OPINION AUTORISÉE

Un des Maçons les plus instruits des États-Unis, le F. . . JOS.-E. MORCOMBE, dans le numéro de mai 1914 de l'*American Freemason* (page 336), consacre les lignes suivantes à notre nouvelle Grande Loge, dite « nationale, indépendante et régulière » :

Les publications maçonniques anglaises font chorus de louanges et d'actions de grâce à propos de l'union maçonnique consommée avec la France. Mais l'observateur désintéressé, surtout si le bien et la consolidation de la fraternité à travers le monde lui tiennent à cœur, restera perplexe relativement à cette prétendue

« entente », proclamée à si grand fracas. Si une section de la Maçonnerie anglaise avait rompu avec l'autorité constituée, en s'arrogeant le droit de traiter avec la France, cette même presse anglaise n'aurait pas trouvé d'expressions assez violentes pour rendre sa pensée. Et les publications maçonniques américaines, se faisant un devoir de suivre docilement l'exemple britannique, se seraient lancées dans de savantes dissertations sur la « régularité » et le « clandestinisme », comme elles en ont coutume, lorsque des mots suffisent à masquer l'ignorance des faits. Mais en Maçonnerie, tout comme en politique et dans d'autres domaines, les choses changent d'aspect selon le propriétaire du bœuf qui a reçu le coup de corne (1). L'œuvre splendide de la Maçonnerie française n'a jamais été comprise par les FF. . . de langue anglaise. Ceux-ci se sont tenus à distance, alors que le conflit était critique ; ils se sont appesantis sur des minuties, alors qu'il se livrait un combat dont l'enjeu étaient les bases de la liberté humaine — la liberté de la conscience individuelle. Et maintenant ils encouragent un groupement schismatique qui n'a d'autre titre à la reconnaissance que sa servilité à souscrire à certaines formules, envisagées par les autorités maçonniques anglaises et américaines comme plus précieuses que tout ce que les hommes peuvent faire de mieux pour leurs semblables. Je n'attends plus désormais que la proposition d'un Comité de correspondance bien ignorant, qui, s'appuyant sur des citations poétiques et des passages bien choisis de la Sainte Ecriture, insistera pour que sa Grande Loge reconnaisse cette Grande Loge de France absolument « irrégulière ».

(1) It does make a difference "whose ox is gored".

DEUX HYMNES GNOSTIQUES

Traduits en Français

INTRODUCTION

Les deux hymnes dont on lira plus loin la traduction ne sont, d'un bout à l'autre, que de longs *symboles*, et c'est à ce titre qu'ils peuvent offrir un certain intérêt à toutes les personnes s'occupant de symbolisme.

Ces deux hymnes nous ont été conservés dans les *Actes de Thomas*, curieux ouvrage composé à la gloire de l'apôtre de ce nom et contenant le récit légendaire de ses missions dans l'Inde. Seulement ces hymnes ne font pas partie intégrante et nécessaire des *Actes de Thomas* ; ce n'est qu'artificiellement et même assez maladroitement qu'ils y ont été insérés ; leur suppression n'interromprait en aucune façon la trame des événements.

Les *Actes de Thomas* sont un ouvrage essentiellement chrétien et gnostique, composé en Syrie dans la première moitié du III^e siècle et se rattachant à l'école gnostique d'Edesse. Ils nous sont parvenus en grec, en syriaque, en latin, en éthiopien et en arménien. Mais dans laquelle de ces langues ont-ils été originairement rédigés ? On a longtemps hésité entre le grec et le syriaque ; aujourd'hui, les savants penchent plutôt pour le syriaque. Mais, quand même il serait établi que le grec est la langue primitive des *Actes*, il n'y aurait

encore de doute possible pour les *hymnes* : incontestablement, ils ont été composés en syriaque. On peut en donner plusieurs preuves péremptoires. D'abord, il est naturel, essentiel même, que des hymnes soient en vers ; or, le grec ne nous les offre qu'en prose ; le syriaque, au contraire, nous les présente en vers et en vers d'une régularité parfaite. On n'a pas coutume de traduire de la prose en vers, tandis qu'il est courant de traduire des vers en prose. A elle seule, cette première raison suffirait à prouver que les deux hymnes ont été composés originairement en syriaque. Il y en a une seconde, qui n'est pas moins forte : c'est que le texte grec, en plusieurs endroits, présente des singularités, des obscurités ou des erreurs qui ne peuvent s'expliquer que par le syriaque. Parfois le traducteur grec a mal lu le texte, d'autres fois il ne l'a pas compris, mais, presque toujours, en remontant au syriaque, on découvre la raison du contresens. Pour les hymnes, il n'y a donc pas de doute possible : leur langue originale est le syriaque et la Syrie leur patrie.

A quelle époque remonte leur composition ? Pour le premier hymne, nous n'avons absolument aucun point de repère, pas même la date de composition des *Actes de Thomas*. Car, s'il est naturel de penser que les deux hymnes sont plus anciens que les *Actes*, ce n'est pourtant pas tout à fait certain ; à la rigueur, ils pourraient être plus récents et avoir été insérés dans les *Actes*, non au moment même où ceux-ci furent écrits, mais seulement plus tard, à l'occasion d'une retouche. Quant au second hymne, il se laisse dater avec plus de précision. Car, au vers 38, il est fait allusion à l'empire des Parthes comme à un Etat encore existant. Or l'empire des Parthes a succombé, avec la dynastie des Arsacides, en 226-227, pour faire place au nouvel empire des Perses. D'après cela, le second hymne serait antérieur à l'année 226. Somme toute, on ne risque guère de se

tromper en plaçant la composition de ces deux petits poèmes au commencement du III^e siècle, entre les années 200 et 225.

On a voulu les attribuer à Bardesane, célèbre théologien gnostique, Perse d'origine, qui florissait à Edesse à la fin du II^e siècle et au commencement du III^e. Bardesane, en effet, a composé un grand nombre d'hymnes, d'un caractère religieux, dont il nous reste quelques fragments. Rien ne prouve qu'il soit l'auteur des deux hymnes qui font l'objet de cette étude ; mais rien non plus ne prouve le contraire. L'attribution au fameux Bardesane reste donc indécise.

Tout comme les *Actes de Thomas*, qui leur servent aujourd'hui de cadre, et tels qu'ils nous sont parvenus, ces deux hymnes renferment des éléments incontestablement chrétiens et gnostiques. Mais, nous l'avons déjà dit, ces petits poèmes ne sont, dans les *Actes*, que des corps étrangers artificiellement introduits : du caractère éminemment chrétien des *Actes*, on ne pourrait donc pas légitimement conclure à l'origine chrétienne des hymnes. En outre, dans les hymnes eux-mêmes, les éléments chrétiens et gnostiques n'occupent qu'une place assez restreinte et il ne serait pas absurde de soutenir qu'ils sont le fruit d'une adaptation et d'une retouche postérieure : en insérant les *hymnes* dans les *Actes*, on les aurait plus ou moins modifiés pour les faire cadrer tant bien que mal avec le reste de l'ouvrage. Si la plupart des savants leur attribuent une origine chrétienne et gnostique, il y en a pourtant, et non des moindres, qui les considèrent comme des œuvres profanes, christianisées plus tard dans un but apologétique.

Toujours est-il que les savants les plus éminents ne sont nullement d'accord sur l'objet propre de chacun de ces hymnes ; de là vient qu'ils ne les intitulent pas de la même façon. Ces divergences sont surtout sensibles pour le second hymne, appelé par les uns le *Chan*

de l'Ame et par les autres le *Chant de la Rédemption*. De toutes ces incertitudes, il ressort qu'aucune des interprétations jusqu'ici proposées ne s'impose avec évidence et que le champ reste libre pour de nouvelles explications.

Laissant à M. Wirth, le distingué directeur du *Symbolisme*, le soin de donner de ces *hymnes*, d'un caractère essentiellement allégorique, une interprétation nouvelle, je me contenterai d'en présenter une traduction aussi littérale que possible; dans les notes, d'ailleurs brèves et sobres, je m'interdirai toute allusion au sens symbolique et me bornerai aux explications indispensables pour l'intelligence du sens littéral.

On remarquera que, seul, le premier hymne est reproduit ici avec son texte grec; quant au second hymne, je n'en donne que la traduction française. La raison de cette différence de traitement, c'est que, pour le premier hymne, le texte le plus autorisé est le grec, tandis que, pour le second, c'est le syriaque. Sans doute le premier hymne, ainsi que le second, a été originellement écrit en syriaque; mais le texte syriaque primitif est perdu et le seul que nous possédions aujourd'hui est un texte volontairement et intentionnellement falsifié: à une certaine époque, on a éprouvé le besoin de corriger cet hymne pour lui donner une teinte plus orthodoxe. Or la traduction grecque a été faite, non sur ce texte dénaturé, mais sur le texte syriaque tel qu'il était antérieurement à toute retouche tendancielle; elle est donc plus rapprochée de l'original que le texte syriaque actuel. Aussi la traduction française a-t-elle été faite sur le texte grec.

Pour le second hymne, c'est l'inverse. Le texte syriaque que nous en possédons est en général bien conservé. Le texte grec, au contraire, est des plus défectueux, soit que le traducteur grec ait travaillé sur un manuscrit corrompu et incomplet, soit qu'il n'ait pas bien compris

l'original. La traduction française du second hymme devait donc avoir pour base le texte syriaque, et, dans ces conditions, il était inutile de lui donner comme pendant un texte grec auquel elle ne correspondrait pas exactement.

Comme nous l'avons dit plus haut, ces deux hymmes, en syriaque, sont formés de distiques; chaque distique est composé de deux vers et chaque vers de six syllabes.

Les chiffres mis en marge soit du grec, soit de la traduction française, se réfèrent aux distiques du texte syriaque: ils servent à les distinguer et à les compter. Comme on pourra le remarquer, chaque distique forme en général une proposition indépendante, ou du moins présente un sens à peu près complet.

Le texte grec du premier hymme est tiré de la grande édition des *Actes apocryphes des Apôtres* de M. BONNET.

La traduction du second hymme a pour base le texte syriaque, tel que l'a établi le grand orientaliste G. HOFFMANN.

Enfin, pour tout ce travail, j'ai largement utilisé le précieux ouvrage d'ERWIN PREUSCHEN intitulé *Deux hymmes gnostiques*.

Voici d'ailleurs une indication plus précise des ouvrages indispensables pour l'étude tant soit peu approfondie de ces deux hymmes; je ne signale que ceux qui font autorité:

G. HOFFMANN, texte syriaque des deux hymmes, avec une excellente traduction allemande et un savant commentaire, dans *Zeitschrift für neutestamentliche Wissenschaft*, IV, 1903, pp. 273-309.

M. BONNET, *Acta Apostolorum apocrypha*, II, 2 (Leipzig, 1903), p. 109 et suiv.; p. 219 et suiv. C'est la grande édition grecque des *Actes apocryphes des Apôtres*.

E. PREUSCHEN, *Zwei gnostische Hymnen ausgelegt* (Giessen, 1904). Très intéressant ouvrage.

BEVAN, *The Hymn of the Soul*, dans *Texts and Studies*, V (Cambridge, 1897). BEVAN ne s'occupe que du second hymne.

Le Premier Hymne

Dans les *Actes de Thomas*, le premier hymne est censé chanté par l'apôtre lui-même au cours du grand festin qu'un monarque de l'Inde, le roi d'Andrapolis, donne à l'occasion du mariage de sa fille unique. En fait, ce petit poëme est un *chant nuptial*, une sorte d'*épi-thalame*.

Il a pour objet de célébrer l'*Attente de l'Époux*. La jeune fiancée se tient prête, parée de tous ses atours, escortée de ses sept garçons d'honneur, de ses sept demoiselles d'honneur et de ses douze serviteurs, attendant le fiancé qui doit venir la prendre pour la conduire dans sa maison. Les garçons et les demoiselles d'honneur, ainsi que les serviteurs, tournent leurs regards du côté par où doit arriver le fiancé, ils attendent sa venue avec la plus vive impatience, dans l'espérance d'être admis au festin nuptial, d'y manger l'aliment de vie et d'y boire le breuvage d'immortalité.

L'hymne se divise en deux parties : la première (1-17) a trait à la fiancée. Cette première partie se subdivise elle-même en trois sections, puisqu'elle nous décrit successivement d'abord les beautés de la fiancée (1-11), puis sa chambre nuptiale (12-14), enfin son escorte d'honneur (15-17).

La seconde partie (18 à la fin) est consacrée exclusivement à l'attente de l'époux et aux espérances que sa venue fait concevoir à l'entourage de la fiancée.

Quelques brèves indications sur les usages de la Syrie relatifs aux noces aideront à comprendre certaines particularités de ce petit poème.

Chez les paysans de la Syrie, les noces duraient sept jours, pendant lesquels le fiancé et la fiancée étaient traités en rois et en jouaient le rôle. Leur trône était une sorte de traîneau à égrener le blé qu'on disposait et ornait pour la circonstance. L'une des parties essentielles des cérémonies nuptiales était un chant appelé *wasf*, offrant une description, parfois très risquée, des beautés de l'épouse. Le *Cantique des Cantiques*, sur lequel la découverte des usages matrimoniaux de la Syrie a jeté un jour si lumineux, renferme au moins un de ces *wasfs* (ch. VII, 1 et suiv.). Les premiers distiques de l'hymne dont nous nous occupons (1-11) sont justement un *wasf*.

Mais ce petit poème n'est-il qu'un vulgaire chant nuptial, composé à l'occasion d'un mariage ordinaire et plus ou moins retouché dans la suite pour être inséré dans une œuvre religieuse comme le sont les *Actes de Thomas*? Quelques savants l'ont cru, et parmi eux le célèbre Harnack (*Chronologie der altchristlichen Literatur*, I, 546). Mais cette opinion est difficile à soutenir : car une foule d'expressions, vraiment trop nombreuses pour représenter de simples retouches ou additions, ne sauraient s'appliquer à des époux terrestres. De quelle fiancée pourrait-on dire que, « de ses deux mains, elle montre le séjour des Eons et, de ses doigts, entr'ouvre les portes de la ville »? Quel est le fiancé qui peut donner à ses invités les joies éternelles et le breuvage de l'immortalité? Il est clair qu'il ne s'agit pas ici de fiancés ordinaires et que cet hymne, sous sa forme de chant nuptial, célèbre tout autre chose que des noces vulgaires. De toute évidence, nous sommes ici en présence d'une allégorie.

Seulement, quand il s'agit de déterminer le sens

exact de cette allégorie, les savants ne sont plus d'accord. Il y a cependant un point qui semble bien acquis : c'est que la fiancée figure l'âme humaine ; que le fiancé qu'elle attend, c'est un libérateur et que ces noces sont le symbole de l'union de l'âme avec son sauveur.

Pour bien saisir la portée de cet hymne et son sens profond, quelques notions sur les idées orientales sont indispensables ; ces notions sommaires nous aideront également à comprendre le second hymne.

L'ancien Orient était essentiellement *dualiste* : il admettait deux principes, l'un bon, l'autre mauvais. Le bon principe, c'était l'*esprit* ; le mauvais, c'était la *matière*. D'une part, l'*esprit*, la *lumière*, le *bien* ; d'autre part la *matière*, les *ténèbres*, le *mal* : tels étaient les deux forces contraires qui se disputaient l'empire de l'univers. Ce dualisme a trouvé, dans la religion de la Perse, son expression la plus complète et il est la source de presque toutes les grandes hérésies chrétiennes des premiers siècles, le docétisme, le gnosticisme, le manichéisme.

L'âme humaine, unie au corps, était un esprit *emprisonné* dans la matière ; c'était une *étincelle*, émanée de la lumière incréée et maintenant perdue dans l'océan des ténèbres. Incapable de se dégager toute seule des liens pesants de la matière, l'âme, l'*étincelle lumineuse*, la *fille de la lumière*, *Sophie* enfin (ou la *sagesse*), comme on l'appelait, avait besoin d'un sauveur qui vint la délivrer et la ramener dans sa naturelle et primitive patrie, le royaume de la lumière éternelle. La fiancée de notre hymne, qui attend l'époux, c'est bien *Sophie*, c'est bien l'âme humaine attendant son libérateur et PREUSCHEN n'a pas tort d'intituler ce premier hymne l'*épithalame de Sophie*. Je sais bien que, chez les gnostiques, *Sophie* n'est pas toujours absolument identique à l'âme humaine ; mais, ici et pratiquement, il n'y a aucun inconvénient à les confondre.

Pour beaucoup d'Orientaux, le *dualisme* ne s'arrêtait pas là : non seulement l'univers était composé de deux éléments, l'un bon et l'autre mauvais, mais la divinité, elle aussi, devait être conçue comme formée d'un double principe, l'un masculin, l'autre féminin. Les Juifs eux-mêmes, malgré leur monothéisme intransigeant, n'ont pas échappé à cette tendance : à côté de Jahveh, nous voyons apparaître la *Hokma*, la *Sagesse* personnifiée, qui collabore à l'œuvre divine de la création (voir surtout *Proverbes*, VIII, 22-31, l'un des plus beaux poèmes qui existent). De ce couple divin, la tentation était grande de faire naître un fils : on n'y a pas manqué et une sorte de *Trinité* s'est trouvée ainsi constituée : le *Père*, la *Mère* et le *Fils*. La Mère, ici, c'est l'*Esprit*, exprimé en sémitique par un mot féminin. Cette forme de la *Trinité* a été adoptée par presque tous les gnostiques et en particulier par l'auteur des *Actes de Thomas*.

Comme nous l'avons déjà vu, l'esprit, la lumière étaient identiques au bien ; la matière, les ténèbres identiques au mal ; l'union de l'âme, l'étincelle lumineuse, avec le corps ténébreux, était donc aussi un mal, une déchéance, une douloureuse captivité. Partant de ce principe, les Orientaux n'admettaient pas que le Christ, être céleste, eût jamais pu s'unir *réellement* à un corps humain, ce qui eût été une abominable souillure. L'Éon Christ, descendu sur la terre, s'était seulement associé un homme juste, nommé Jésus, mais sans jamais s'identifier à lui, et, au moment de la Passion, abandonnant Jésus à son malheureux sort, il était tranquillement remonté au Ciel.

Ces quelques notions sur les doctrines orientales et gnostiques nous donneront la clef d'un assez grand nombre de passages et d'expressions tant du second hymne que du premier.

Le Premier Hymne

(ACTES DE THOMAS, 6-7)

- 1 Ἡ κόρη τοῦ φωτός θυγάτηρ, ἣ ἔνεστι καὶ ἔγκειται τὸ ἀπαύγασμα τῶν βασιλέων.
- 2 γαῦρον καὶ ἐπιτερπές ταύτης τὸ θέαμα, παιδρῶ κάλλει καταυγάζουσα·
- 3 ἣς τὰ ἐνδύματα ἔοικεν ἑαρινοῖς ἄνθεσιν, ἀποφορὰ δὲ εὐωδίας ἐξ αὐτῶν διαδίδοται.
- 4 καὶ ἐν τῇ κορυφῇ ἱδρυται ὁ βασιλεύς, τρέφων [τῇ ἑαυτοῦ ἀμβροσίᾳ] τοὺς ὑπ' αὐτὸν ἱδρυμένους.
- 5 ἔγκειται δὲ ταύτης τῇ κεφαλῇ ἀλήθεια, χαρὰν δὲ τοῖς ποσὶν αὐτῆς ἐμφαίνει.
- 6 ἣς τὸ στόμα ἀνέφκται καὶ πρεπόντως αὐτῇ τριάκοντα καὶ δύο εἰσὶν οἱ ταύτην ὑμνολογοῦντες·
- 7
- 8 ἣς ἡ γλῶττα παραπετάσματι ἔοικεν τῆς θύρας, ὃ ἐκτινάσσεται τοῖς εἰσιοῦσιν.
- 9 ἣς ὁ ἀὐχὴν εἰς τύπον βαθμῶν ἔγκειται, ὧν ὁ πρῶτος δημιουργὸς ἐδημιούργησεν.
- 10 αἱ δὲ δύο αὐτῆς χεῖρες σημαίνουσιν καὶ ὑποδεικνύουσιν τὸν χῶρον αἰώνων,

Les chiffres placés devant les notes correspondent à ceux des distiques.

1. — Au lieu de *la jeune vierge*, le texte syriaque, qui a été fortement retouché dans un sens catholique, porte *mon Eglise* ou *l'Eglise*. — Cette *jeune vierge* est *Sophie* ou *l'âme humaine*, appelée *filie de la lumière* parce qu'elle tire son origine du ciel, *le royaume de la lumière*.

Ces *rois*, dont la splendeur se reflète sur la jeune vierge, sont les êtres célestes, les princes du royaume de la lumière.

4. — Ce roi, qui est assis (*ἱδρυται*) sur la tête de la jeune vierge, est sans doute le *chrême*, ou plutôt *l'Esprit*, dont cette huile parfumée est l'emblème.

L'Épithalame de Sophie

- 1 La jeune vierge est fille de la lumière; sur elle se reflète la splendeur des rois.
- 2 Son air est fier et charmant, sa beauté éblouissante.
- 3 Ses vêtements ressemblent aux fleurs printanières, il s'en exhale un parfum délicieux.
- 4 Sur le sommet de sa tête repose le roi; il nourrit de son ambroisie ceux qui sont assis au-dessous de lui.
- 5 Sur sa tête est posée la vérité, et elle manifeste sa joie par les mouvements de ses pieds.
- 6 Sa bouche est ouverte, et, comme il lui sied, trente-deux chantent ses louanges.
- 7
- 8 La langue de la jeune vierge est semblable à une tenture de porte agitée par ceux qui entrent.
- 9 Son cou a la forme de degrés que le premier Créateur a faits.
- 10 De ses deux mains elle montre le séjour des Eons,

Τῇ ἑαυτοῦ ἀμβροσίᾳ, de son ambroisie, semble bien être une interpolation; car ces mots n'ont pas leur correspondant dans le texte syriaque.

5. — *Sur sa tête est posée la vérité* comme une couronne, c'est-à-dire : *sa couronne, c'est la vérité*.

6. — *Trente-deux chantent ses louanges*. Cela signifie sans doute que les trente-deux dents, que laisse apercevoir la bouche entr'ouverte, ajoutent un ornement nouveau à la beauté de la jeune fille.

7. — Le distique 7 manque en grec. Quand au texte syriaque, il porte : *les 12 apôtres du fils, et 72 font entendre en elle un bruit de tonnerre*, ce qui, dans le contexte actuel, est inintelligible.

- 11 οἱ δὲ δάκτυλοι αὐτῆς τὰς πύλας τῆς πόλεως ὑπογυνοῦσιν.
- 12 ἧς ὁ παστὸς φωτεινός, ἀποφορὰν ὀποβαλάμου καὶ παντὸς ἀρώματος διαπνέων,
- 13 ἀναδιδούς τε ὀσμὴν ἠδεῖαν σμύρνης τε καὶ φύλλου καὶ ἀνθέων παμπόλλων ἠδυπνοῶν.
- 14 ὑπέστρωντο δὲ ἐντὸς μυρσίαι· αἱ δὲ κλισιάδες ἐν καλάμοις κεκόσμηται.
- 15 Περιστοιχισμένην δὲ αὐτὴν ἔχουσιν οἱ ταύτης νύμφιοι, ὧν ὁ ἀριθμὸς ἑβδομὸς ἐστίν, οὗς αὐτὴ ἐξελέξατο.
- 16 αἱ δὲ ταύτης παρανύμφοί εἰσιν ἑπτὰ, αἱ ἔμπροσθεν αὐτῆς χορεύουσιν.
- 17 δώδεκα δὲ εἰσιν οἱ ἔμπροσθεν αὐτῆς ὑπηρετοῦντες καὶ αὐτῇ ὑποκείμενοι,
- 18 τὸν σκοπὸν καὶ τὸ θέαμα εἰς τὸν νύμφιον ἔχοντες, ἵνα διὰ τοῦ θεάματος αὐτοῦ φωτισθῶσιν.
- 19 καὶ εἰς τὸν αἰῶνα σὺν αὐτῷ ἔσονται εἰς ἐκείνην τὴν χαρὰν τὴν αἰώνιον,
- 20 καὶ ἔσονται ἐν τῷ γάμῳ ἐκείνῳ, ἐν ᾧ οἱ μεγιστᾶνες συναθροίζονται,
- 21 καὶ παραμενοῦσιν τῇ εὐωχίᾳ ἧς οἱ αἰώνιοι καταξιοῦνται,
- 22 καὶ ἐνδύσονται βασιλικά ἐνδύματα καὶ ἀμφιάσσονται στολὰς λαμπράς,
- 23 καὶ ἐν χαρᾷ καὶ ἀγαλλιάσει ἔσονται ἀμφότεροι καὶ δοξάζουσι τὸν πατέρα τῶν ὅλων,
- 24 οὗ τὸ φῶς τὸ γαῦρον ἐδέξαντο, καὶ ἐφωτίσθησαν ἐν τῇ θεᾷ τοῦ δεσπότου αὐτῶν,
- 25 οὗ τὴν ἀμβροσίαν βρωσιν ἐδέξαντο μηδὲν ὄλον ἀπουσίαν ἔχουσαν.
- 26 ἔπιον δὲ καὶ ἀπὸ τοῦ οἴνου τοῦ μὴ δίψαν αὐτοῖς παρέχοντος καὶ ἐπιθυμίας·
- 27 ἐδόξασαν δὲ καὶ ὕμνησαν σὺν τῷ ζῶντι πνεύματι τὸν πατέρα τῆς ἀληθείας καὶ τὴν μητέρα τῆς σοφίας.

23. — *Tous deux, c'est-à-dire le fiancé et la fiancée. Le Père de l'Univers est le Dieu suprême.*

24-27.— *L'auteur de l'hymne parlait jusqu'ici au futur ; mais maintenant il considère l'entrée du fiancé et de la fiancée dans la salle du banquet céleste comme un fait accompli et il parle désormais au passé : ils ont reçu, ils ont été illuminés, etc.*

- 11 et, de ses doigts, elle entr'ouvre les portes de la ville.
- 12 Sa chambre nuptiale est lumineuse; il s'en exhale des parfums de toutes sortes d'aromates;
- 13 elle répand une suave odeur de myrrhe, de feuillage et de mille fleurs aux douces senteurs.
- 14 A l'intérieur, elle est jonchée de branches de myrte, et la porte est ornée de roseaux.
- 15 Les garçons d'honneur entourent la fiancée; ils sont au nombre de sept, et c'est elle-même qui les a choisis.
- 16 Elle a sept demoiselles d'honneur qui exécutent des danses devant elle.
- 17 Elle a douze serviteurs qui se tiennent devant elle et lui sont soumis;
- 18 ils tournent leurs regards du côté du fiancé pour être illuminés par sa vue;
- 19 ils seront éternellement avec lui pour jouir de cette grande joie éternelle,
- 20 et ils prendront part à ce grand festin de noces où s'assemblent les grands;
- 21 ils resteront attablés à ce festin dont les éternels sont jugés dignes;
- 22 ils se revêtiront d'habits royaux et s'envelopperont de robes éblouissantes.
- 23 Ils seront tous deux dans la joie et l'allégresse et glorifieront le Père de l'Univers,
- 24 dont ils ont reçu la majestueuse lumière.
- 25 Ils ont été illuminés à la vue de leur Maître et ont reçu de lui ces aliments divins qui ne subissent jamais la moindre déperdition;
- 26 et ils ont bu aussi de ce vin qui ne leur cause ni soif ni désirs.
- 27 Avec l'Esprit vivant ils ont glorifié et chanté le Père de la Vérité et la Mère de la Sagesse.

27. — Nous trouvons ici l'une des formes de la trinité gnostique; *le Père, la Mère et le Fils.*

Dans le prochain numéro du Symbolisme, on trouvera la dernière partie de ce travail, c'est-à-dire la traduction française du second hymne, avec une courte introduction.

A. SIOUVILLE.

L'Antimaçonisme persécuté

Le Matin du 13 mai 1914 nous renseigne sur une action en justice qui intéresse les Francs-Maçons et plus directement encore l'abbé Tourmentin, secrétaire général de l'Association antimaçonnique de France, celle-ci ayant été en cause. Voici intégralement l'entrefilet dont il s'agit :

Sur l'Annuaire du répertoire maçonnique.

Se plaignant, qu'alors qu'il n'est pas franc-maçon, son nom a été inscrit dans l'*Annuaire du répertoire maçonnique*, M. Adda, architecte, intentait, hier, devant la première chambre supplémentaire, contre l'Association antimaçonnique, auteur de la publication de l'annuaire, un procès :

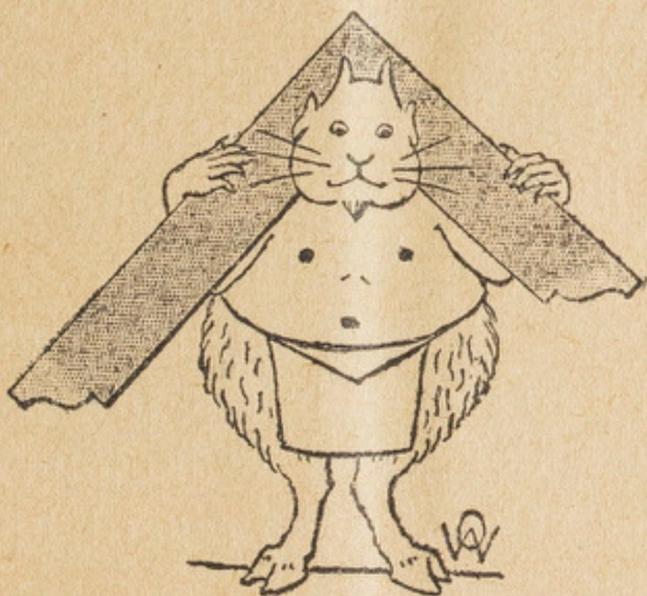
1° En destruction des exemplaires de l'annuaire où son nom est mentionné; 2° en défense de faire figurer désormais son nom dans l'annuaire, sous peine d'une astreinte; 3° en un franc de dommages-intérêt.

Après avoir entendu les plaidoiries de M^e Guillaumin pour le demandeur, et de M^e Deloze pour l'Association antimaçonnique, le tribunal, présidé par M. Bricout, a rendu un jugement dont ces attendus sont à reproduire :

Attendu que le seul examen du répertoire, le titre même de l'Association antimaçonnique, qui fait la publication et qui déclare avoir relevé les noms dans ses archives, la lecture de la préface, où on lit, notamment à la page VI, que les francs-maçons sont avant tout des adversaires, et où l'on lit encore : « N'attaque-t-on pas d'abord l'adversaire qu'on découvre? » indiquent d'une manière suffisante que la publication est faite dans un but de méchanceté et en vue de nuire à ceux qui y sont inscrits, en indisposant le public contre eux; qu'Adda est fondé à se plaindre de l'insertion,

dans ces conditions, de son nom dans le répertoire; qu'il serait déjà fondé à se plaindre d'un pareil usage de son nom, même s'il était franc-maçon; qu'il est encore davantage alors qu'il n'affirme n'être pas franc-maçon et que le défendeur est dans l'impossibilité de produire un document pour appuyer ses affirmations.

Le tribunal a ordonné la saisie et la destruction de tous les exemplaires du répertoire contenant le nom de M. Adda. Il fait ensuite défense de mentionner désormais, sous peine d'une astreinte de 25 francs par contravention, le nom de M. Adda dans le répertoire. Enfin il condamna l'Association antimaçonnique au franc de dommages-intérêts réclamé par M. Adda.



Notre collaborateur G. BOISSIÈRE a eu, sans être nommé, pas plus que le *Symbolisme* du reste, les honneurs de notre confrère, la *Latomia*, de Leipzig, qui, dans son n° du 9 mai, page 149, donne une traduction de la *Légende des deux Prairies*, d'après le texte paru dans notre n° de janvier, page 107. Le traducteur, F. . . Directeur Dr H. Schmidt, de Hainichen, Saxe, estime d'ailleurs, qu'en raison de son caractère symbolique, cette légende mérite d'être rappelée au cours de solennités maçonniques, et interprétée au mieux de la perspicacité du conteur.

L'Esotérisme du "Serpent Vert"

(Suite)

LE PRINCE ET LA BELLE LILIA

Après une longue attente, la Vieille, qui avait à régler avec le Passeur le compte des Feux follets, vit enfin approcher la barque fatidique. Un étrange passager, jeune homme de gracieuse tournure, devait alors l'intriguer au suprême degré. Revêtu d'une cuirasse brillante, qui n'entravait en rien la souplesse de ses mouvements, il portait un manteau de pourpre, mais une chevelure brune, aux boucles légères, garantissait seule son visage des ardeurs du soleil. De ses pieds nus, il foulait d'ailleurs le sable brûlant sans y prendre garde, les douleurs physiques semblant s'effacer pour lui devant l'accablement de peines morales. Privé de couronne, de sceptre et de glaive, ce prince a perdu toute sa puissance d'action. Sorte de fantôme, il ne vit plus que pour aimer celle dont le regard lui a ravi toute énergie agissante.

Si nous cherchons un personnage analogue dans le Tarot, nous y rencontrons successivement *le Bateleur* (I), *l'Amoureux* (VI), *le Maître du Chariot* (VII) et *le Pendu* (XII). Partout le principe conscient, destiné à gouverner nos actes et à régner sur le corps, est symbolisé à des points de vue différents. C'est ainsi que *le Bateleur* se rapporte à la cause pensante initiale, génératrice de nos idées, images factices, représentations purement mentales, avec lesquelles jongle à jamais notre intellect. En tant qu'*Amoureux*, c'est l'arbitre moral, qui, sollicité en sens opposés par les attractions qu'il subit, fixe son choix, pour arrêter les désirs

d'après lesquels se détermineront nos actes. Quant au *Maître du Chariot*, qu'une cuirasse protège tout comme le fiancé de Lilia, il représente le principe d'autonomie, coordinateur des forces qui s'associent dans l'individualité. Mais, pour diriger le char de l'organisme, l'esprit animique doit porter le diadème de l'intelligence et tenir le sceptre de la volonté.

Or, le prince déchu n'a plus rien de ce qu'il faut pour gouverner; à peine capable de se diriger lui-même, il chemine péniblement à pied, sans chaussures, perdu dans un rêve, qu'il est impuissant à réaliser. Son état est, en réalité, celui du *Pendu*, qui, les bras liés, se balance entre ciel et terre. accroché par un pied au gibet de l'idéalité. La *Mort initiatique* (XIII) peut seule mettre un terme à l'impuissance de ce supplicié; il est donc nécessaire que le Prince consente à mourir. Le dépit de voir Lilia prodiguer ses caresses au Carlin d'Onyx (1), qu'elle vient de ranimer par son contact, provoque la catastrophe.

La Beauté parfaite fait vivre, en effet, d'une vie particulière, ce qui est mort; elle immortalise les formes dont la vitalité grossière s'est retirée. Dans son jardin, tout est beau, mais rien n'est fécond; les arbres y sont splendides de feuillage, mais ils ne portent pas le moindre fruit. L'Idéal, c'est l'irréel, que l'Art cependant doit réaliser. Il faut que l'Artiste, le Prince, épouse Lilia, et, puisque celle-ci donne la mort, il ne doit pas craindre de mourir, en se jetant résolument dans les bras de sa bien-aimée.

Savoir mourir, tel est, en effet, le suprême secret de

(1) Ce chien fidèle, dont l'or des Feux follets provoqua la mort (Voir page 138 de notre fascicule de février 1914) et que pétrifia la lumière initiatique, représente la piété conservatrice des rites incompris. Par son contact, Lilia ranime la forme figée: elle lui donne une âme, une vie esthétique; mais elle ne peut communiquer la chaleur vitale, comme le Prince, qui, en portant le Carlin, l'avait réchauffé.

toutes les initiations. Pour se relever de sa déchéance et reconquérir toutes ses prérogatives d'être divin, il faut que l'homme meure à tout égoïsme, même légitime. Renonçant à lui-même, à son *moi* et à tout ce qui s'y rattache, l'individu doit s'évanouir en se fondant dans l'universalité, qui, s'il revient à la vie, se réfractera désormais en lui.

La mort du Prince plonge tout d'abord Lilia dans une consternation muette : tout semble irremédiablement perdu pour elle, qui ne conçoit aucun remède à la situation, Pétrifiée de douleur, elle est incapable fût-ce de pleurer ou de se lamenter. L'intervention des trois gracieuses jeunes filles qui servent la Beauté suprême met fin, cependant, à ce premier état de stupeur. L'une d'elles apporte le pliant d'ivoire, trône portatif, qui permet à Lilia de s'asseoir, donc de se reposer et de se recueillir. Or, la fiancée du Prince, lequel personnifie l'Esprit animique, ne saurait être que l'Âme spirituelle, à laquelle se rapporte *l'Impératrice*, Arcane III du Tarot. Cette essence lumineuse, source de nos inspirations les plus élevées, doit se marier au feu vital intérieur (Soufre des Alchimistes) représenté par *l'Empereur* (IV), en qui ressuscitera le Prince.

S'étant assise, donc immobilisée, apaisée, calmée et laissée comme ramener sur elle-même, Lilia-Psyché reçoit un voile couleur de feu, parure qui rehausse encore son irrésistible charme. Une ambiance ignée stimule désormais sa pensée, et va mettre ses doigts d'eux-mêmes en mouvement, dès que la harpe lui aura été remise. La première des trois Grâces revient alors avec le miroir, où Lilia se contempera dans sa douloureuse, mais d'autant plus poignante et adorable beauté. S'exaltant à sa propre vue, l'âme souffrante trouve les plus sublimes accents de l'art. Le rationalisme étant mort en la personnes du Prince, la sentimentalité pure s'épanche en une musique impressionnante qui transmet

aux auditeurs l'émotion éprouvée. Par le fait de cette transmission, une détente se produit : l'exaltation, tombe et les larmes coulent ; il y a retour sur soi-même et à la réalité.

Hélas ! le jour baisse et, dès que le soleil aura disparu, le cadavre du Prince ne sera plus préservé de la putréfaction, si l'Homme à la Lampe n'intervient pas à temps. Apollon s'oppose, en effet, à toute corruption. Pour empêcher celle-ci de s'attaquer au corps d'Hector, il envoie son Serpent planer au dessus du cadavre qu'Achille traîne ignominieusement sous les murs de Troie. Le Serpent Vert protège d'une manière analogue le Prince inanimé, autour duquel il s'est hâté de former le cercle ; mais cette protection n'est efficace qu'en tant que le soleil reste au dessus de l'horizon. Si la nuit survient avant que la lumière de la Lampe magique ne se substitue à celle du jour, l'œuvre de la décomposition commence, sans qu'il puisse y être porté remède.

Le Soleil est ici considéré comme le vivificateur universel. Tout ce qui est vivant est en rapport avec lui ; il préside à la croissance des êtres, à leur construction organique. Son influence constructive s'oppose donc à la dislocation des composés. Sa blanche lumière est synthétique : elle unit et maintient l'harmonie.

Le Serpent solaire n'est autre que le fluide vital imprégné de lumière constructive, donc de forces s'opposant à la putréfaction. En absorbant l'or des feux follets, le Serpent Vert (couleur de Vénus, déesse de la génération et de l'exubérance vitale) est devenu lumineux. Il s'est donc mis au service d'Apollon et n'hésitera pas à se sacrifier, l'heure venue, à la revivification du Prince.

(A suivre)

Ouvrages reçus

Bulletin des Travaux du Suprême Conseil de Belgique, n° 56, 1913, Bruxelles. — M. Weissenbruch, 1914. Un volume de 244 pages in-8°.

Ce Bulletin renferme l'instruction préliminaire relative au xxxi^e degré (Grand Juge Commandeur). Le Suprême Conseil de Belgique s'efforce, en effet, d'astreindre les candidats aux degrés supérieurs de l'Écossisme à une étude très sérieuse du Symbolisme maçonnique.

Suprême Conseil pour la Serbie. Annuaire compte rendu première année, 1912-1913. — Belgrade, un volume de 148 pages in-8°.

Banquet offert au T.: R.: G.: M.: Général Peigné, le 28 novembre 1913, pour la remise d'un objet d'art commémoratif de la cinquantième année de son Init.: maç.: — Discours des FF.: FOUREAU, NICOL, HARRENT, ROSIER, TINIÈRE, AGUILLON, DELAUNAY, et réponse du F.: PEIGNÉ. — Brochure de 40 pages.

Colonel Arthur BOUCHER. — *La France victorieuse dans la guerre de demain. L'Allemagne en péril*. Etude stratégique. — Paris, Berger-Levrault, 1914. Un volume de 196 pages in-8°. Prix, 2 fr. 50

Les conclusions de l'auteur sont pacifistes. Il s'efforce de démontrer à l'Allemagne qu'elle a tout à perdre à une guerre et que son intérêt est de se réconcilier au plus vite avec nous.

Paul RIOUX. — *Des Chansons et des Images* (poèmes), édition des *Pages de la Montagne*: Œuvre d'un jeune poète qui a — comme tant d'autres — le tort de céder à une facile inspiration qui lui dicte des vers sans rythme et sans rime, au lieu de comprendre que la beauté est toujours un effort affronté et vaincu. Combien l'exemple des verslibristes a compromis l'essor de jeunes poètes! Et pourtant M. P. Rioux a déjà du métier, comme en témoignent ces deux jolies pièces de son recueil: *Dernière Chanson sans musique* et *Des Chrysanthèmes blancs*.

SPÉCIALITÉ DE DÉCORS MAÇONNIQUES

TEISSIER
BRODEUR
37, Rue Jean-Jacques-Rousseau, PARIS

Paris, J. Royal et Cie

56, Pass. du Caire

Tous ceux de nos lecteurs qui en feront la demande à Mme Jeanne BEAUCHAMP, Présidente fondatrice de l'Alliance Spiritualiste, 26, rue Dheilly, Amiens, recevront gratuitement :

1° Une brochure intitulée : *Études intuitives*, comprenant les cinq études suivantes :

Description générale : Le Plan divin.— Dieu.— L'Homme.

Principe fondamental de la Doctrine chrétienne.

Unité de la Pensée ésotérique.

Constitution de l'Homme.

Loi d'involution et d'évolution ou Théorie de la chute de la rédemption.

2° Le numéro de l'*Alliance Spiritualiste* donnant le résumé de la conférence du F. . . Oswald Wirth sur la *Franc-Maçonnerie et les Religions*.

Cordons et Bijoux Maç.:

Matériel de Loges

Bannières - Drapeaux - Draps Mortuaires

A. NAPOLI, 48, rue d'ARGOUT

CORDONS	{	unis	R. . F. . ou Écoss.	Fr. 4 »
		doublés deuil.	—	Fr. 5 »
		brodés doublés deuil	—	Fr. 7, 50, 9, 10, 15 et au-dessus
		officier de loge, brodés et doublés	—	Fr. 7 »

Au comptant ou contre mandat-poste.

HÔTEL-RESTAURANT SUISSE

L. CHARRIÈRE Propriétaire



PRIME A NOS ABONNÉS

Nous tenons à la disposition de nos lecteurs quelques brochures devenues rares, que nous leur laisserons au prix exceptionnel de **0 fr. 50 c.** chacune.

1° **L'Ordre du Lion**, par Oswald Wirth. Renseignements historiques extraits des mémoires d'un conscrit de 1808 qui fut initié à Portchester par les prisonniers français.

2° **Une Loge Maçonnique au XVIII^e siècle en Bretagne**, par Léonce Maître. Très intéressante contribution à l'histoire de la Maç. française, faisant ressortir la participation active du clergé aux trav. des LL. avant 1789.

3° **L'Islamisme devant la raison contemporaine**, par Oswald Wirth. Fascicule de *La Gnose*, n° de décembre 1911.

Nous nous chargeons de leur procurer, en outre les livres de **l'Apprenti et du Compagnon**, à raison de **1 fr. 50** par exemplaire (frais d'expédition en plus), ainsi que les autres ouvrages de notre directeur, tels que **Le Symbolisme hermétique dans ses rapports avec l'Alchimie et la Franc-Maçonnerie** (5 fr.).

L'Imposition des Mains et la Médecine philosophale (3 fr. 50).

Imprimerie Hugonis, 6, rue Martel, Paris.

Le Gérant : OSWALD WIRTH.